

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

PREMIÈRE COMMISSION
8e séance
tenue le
jeudi 20 octobre 1988
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 8e SEANCE

Président : M. ROCHE (Canada)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/43/PV.8
25 octobre 1988

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINTS 52 à 69, 139, 141 ET 145 DE L'ORDRE DU JOUR

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

M. MASHHADI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) :

Nous sommes très heureux, Monsieur le Président, que vous ayez été élu à la présidence de la Première Commission. Nous nous félicitons vivement de la visite que vous avez rendue à la Conférence du désarmement à Genève et de l'échange de vues précieux auquel elle a donné lieu entre vous-même et les membres de la Conférence.

Je prends la parole aujourd'hui au nom du Président de la Conférence du désarmement pour présenter le rapport de la Conférence sur ses travaux pendant la session de 1988. Malheureusement, le Président s'est vu refuser un visa et n'a donc pas pu venir présenter le rapport en personne. Ce rapport, qui porte la cote CD/875, a déjà paru en tant que Supplément des Documents officiels de l'Assemblée générale (A/43/27).

La session de 1988 de la Conférence s'est tenue du 2 février au 29 avril et du 7 juillet au 20 septembre. L'ordre du jour de la session annuelle et le programme de travail de la Conférence figurent aux paragraphes 6 à 9 du rapport annuel. J'attire l'attention sur le fait que, au cours de la session, la Conférence a élaboré un rapport spécial sur l'état d'avancement de ses travaux et que ce rapport a été présenté à l'Assemblée générale à sa troisième session extraordinaire consacrée au désarmement. Il a paru en tant que document CD/834, et, ultérieurement, en tant que Supplément No 2 (A/S-15/2) des Documents officiels de l'Assemblée générale.

Le chapitre II du rapport annuel contient, outre le texte de l'ordre du jour de l'année et le programme de travail des deux parties de la session annuelle, un résumé des activités de la Conférence traitant de la participation des Etats non membres aux travaux de la Conférence, de l'élargissement de sa composition, de l'amélioration et de l'efficacité de son fonctionnement ainsi que des mesures relatives à la situation financière de l'Organisation.

Le troisième chapitre du rapport annuel traite des travaux de fond de la Conférence au cours de la session de 1988. Ce chapitre reflète les discussions de la Conférence et de ses organes subsidiaires et fournit également des informations quant à la position des divers groupes et délégations au cours de la session annuelle.

M. Mashhadi (République islamique d'Iran)

Durant la session de 1988, la Conférence a envisagé d'adopter des dispositions lui permettant de s'organiser de manière appropriée pour examiner les trois premiers points de son agenda relatif aux armes nucléaires. Malheureusement, il n'a pas été possible de s'entendre sur un cadre de procédure pour l'examen de ces questions, intitulées, respectivement, "Interdiction des essais nucléaires", "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire" et "Prévention d'une guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées".

La Conférence a décidé de créer des comités spéciaux chargés de traiter des points suivants : point 4, intitulé "Armes chimiques"; point 5, intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace"; point 6, intitulé "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires"; point 7, intitulé "Armes radiologiques" et point 8, intitulé "Programme global de désarmement".

Des progrès ont continué d'être faits dans les négociations sur une interdiction complète des armes chimiques, bien que, malheureusement, ces progrès n'aient pas été réalisés au rythme que l'on aurait pu escompter. L'appendice I du rapport du Comité spécial sur les armes chimiques reflète l'état d'avancement actuel de l'élaboration des dispositions du projet de convention et l'appendice II contient des textes qui reflètent les résultats des travaux entrepris jusqu'ici sur des questions dont la Commission est saisie aux termes de la Convention. Le texte du rapport du Comité spécial figure au paragraphe 77 du rapport annuel de la Conférence. Je voudrais aussi souligner que le Comité spécial tiendra des consultations ouvertes à tous du 20 novembre au 15 décembre 1988 et une session d'une durée limitée, du 17 janvier au 3 février 1989.

Les discussions qui ont eu lieu au sein du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace figurent dans ce rapport, reproduit au paragraphe 80 du rapport annuel de la Conférence. Le paragraphe 49 du rapport du Comité reflète les activités à entreprendre dans le cadre de ce point de l'ordre du jour et prend note de l'accord selon lequel aucun effort ne devrait être épargné en vue de poursuivre les travaux de fond sur ce point au cours de la prochaine session de la Conférence. Il y est recommandé que la Conférence reconstitue le Comité spécial, en le dotant d'un mandat approprié, au début de la session de 1989, compte tenu de tous les facteurs pertinents, y compris les travaux du Comité accomplis depuis 1985.

M. Mashhadi (République islamique d'Iran)

Le paragraphe 83 du rapport annuel contient le rapport du Comité spécial sur les dispositions internationales efficaces pour garantir les Etats non dotés de l'arme nucléaire contre le recours à la menace ou à l'emploi de l'arme nucléaire. Au paragraphe 21 du rapport de ce comité spécial, il est recommandé de poursuivre l'examen des moyens permettant de surmonter les difficultés rencontrées par le Comité dans ses travaux au cours des négociations sur cette question, et c'est pourquoi on a été d'accord de façon générale pour que le Comité spécial soit reconstitué au début de la session de 1989.

Le rapport du Comité spécial sur les armes radiologiques figure au paragraphe 86 du rapport annuel de la Conférence. Les conclusions et recommandations du Comité spécial figurent au paragraphe 12 de ce rapport, où il est noté que les travaux accomplis par cet organe subsidiaire pendant la session de 1988 ont contribué à mieux clarifier les diverses approches qui continuent d'exister sur les deux questions importantes à l'examen, à savoir l'interdiction des armes radiologiques au sens traditionnel et l'interdiction d'attaques dirigées contre des installations nucléaires. Il est recommandé que la Conférence reconstitue le Comité spécial au début de sa session de 1989 et que cet organe subsidiaire s'inspire des annexes au rapport de cette année pour poursuivre ses travaux futurs.

Le paragraphe 90 du rapport annuel de la Conférence reproduit le rapport du Comité spécial chargé du programme global de désarmement. Au paragraphe 8 de ce rapport, le Comité spécial décide qu'il devrait reprendre ses travaux dès le début de la session de 1989 dans la ferme intention d'achever l'élaboration du programme qui devrait être présenté à l'Assemblée générale, au plus tard, à sa quarante-quatrième session.

M. Mashhadi (République islamique d'Iran)

Enfin, au nom du Président de la Conférence, je souhaite remercier tous les membres de la Conférence, les présidents des comités spéciaux et le Secrétariat pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin de réaliser les nobles objectifs de la Conférence et pour leur collaboration dans la préparation du rapport annuel de la Conférence présenté à la présente session de l'Assemblée générale. Nous espérons sincèrement que la Conférence, à sa session de 1989, pourra conclure une convention mondiale, complète, globale et effectivement vérifiable en vue d'éliminer les armes chimiques de la planète. Cela redonnera espoir aux peuples en leur montrant que les négociations sur le désarmement peuvent être fructueuses et servir les intérêts de l'humanité.

M. BADAWI (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, j'avais l'intention de vous féliciter, vous et les autres membres du Bureau, mais conformément à votre appel, je m'en tiendrai au point 110 du règlement intérieur.

L'Egypte comprend l'importance que revêt le débat général pour les délégations. Etant la première étape de nos travaux, ce débat représente l'occasion de prendre connaissance des positions nationales sur les diverses questions. Cependant, nous considérons que les défis en matière de désarmement, en particulier au niveau multilatéral, exigent qu'on redouble d'efforts pour accroître consultations et négociations entre les différentes délégations, afin que les résolutions de cette commission constituent, pour la communauté internationale, une base solide et reflètent une orientation claire, qu'il serait, pour tous, facile à suivre.

L'Egypte n'a pas changé sa position sur la plupart des questions internationales, notamment dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationales parce qu'elle est fondée sur de solides principes fondamentaux découlant de son appartenance arabe, africaine et islamique ainsi que de son appartenance au Mouvement des pays non alignés. Parmi les principaux principes, je citerai le non-recours à la force dans les relations internationales, le règlement pacifique des différends et, en particulier, notre volonté d'inverser la course aux armements, d'éliminer les armes de destruction massive et d'empêcher que la course aux armements ne s'étende à d'autres environnements, notamment l'espace extra-atmosphérique. Par conséquent, je me bornerai, au cours du débat général, à aborder des points relatifs à la récente situation internationale.

M. Badawi (Egypte)

Cette année, nous avons assisté pour la première fois à la destruction réelle d'un missile nucléaire de portée moyenne conformément à l'accord bilatéral conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la destruction d'une catégorie entière de missiles nucléaires. Cet événement historique nous incite à être optimistes et nous fait espérer d'autres progrès sur les nombreux aspects de la course aux armements. Ces récents progrès ont pu être réalisés parce qu'on a pris conscience que les formidables capacités destructrices des armes nucléaires ne garantissent pas la sécurité. Au contraire, le monde a compris que ces armes représentent une grave menace et, par conséquent, sont nuisibles à la stabilité.

Nous estimons également que cet événement historique, même s'il est limité, amènera le monde à abandonner progressivement la notion selon laquelle la sécurité peut être garantie par la force armée. Qui plus est, c'est là une mesure propre à favoriser la solidarité et la coopération internationales en matière de sécurité internationale et de désarmement.

Dans ce climat international propice, nous avons participé à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement remplis d'optimisme prudent. Nous étions optimistes en raison des réalisations accomplies au niveau bilatéral et de la reprise d'un dialogue constructif entre les deux superpuissances, car c'est là une condition essentielle, pour toute action bilatérale ou multilatérale. En même temps, nous faisons preuve de prudence car nous sommes convaincus que ce n'est que le début d'un long chemin difficile, semé d'embûches et d'obstacles, que nous devons traverser avant d'atteindre notre objectif.

La troisième session extraordinaire a eu lieu et a donné certains résultats. Nous les connaissons. Il me semble que, parmi les tâches les plus importantes de la Commission, qui tient sa première réunion depuis la session extraordinaire, il est celle d'évaluer les résultats de cette session extraordinaire et les perspectives des négociations multilatérales dans le domaine du désarmement.

Au cours des derniers mois, l'Egypte a dressé un bilan des résultats de la troisième session extraordinaire. Je voudrais évoquer franchement certaines de ces constatations. Premièrement, la troisième session extraordinaire n'a pas réalisé les résultats escomptés. Les efforts en matière de désarmement sous toutes ses formes, nucléaire, classique, bilatéral, multilatéral ont, en conséquence, tous subi un recul.

M. Badawi (Egypte)

La troisième session extraordinaire n'a pu construire sur la base des réalisations passées. Elle n'a même pas été en mesure d'obtenir que toutes les délégations réaffirment les principes, les articles et les procédures du Document final de la première session extraordinaire qui en était la première réalisation positive. Les résultats n'étaient même pas à la hauteur des réalisations de la deuxième session extraordinaire que certains considéraient déjà comme minces.

Tous ces facteurs et raisons expliquent cet échec. Selon certaines délégations, il y avait d'abord contradiction entre les efforts multilatéraux en matière de désarmement, c'est-à-dire les efforts déployés au sein des diverses instances du système des Nations Unies et de la Conférence du désarmement à Genève, et les actions bilatérales des superpuissances ou des deux blocs Est-Ouest. Les délégations estimaient que les efforts multilatéraux pouvaient avoir des incidences négatives sur les négociations bilatérales. Enfin, la session n'a pas contribué à donner un nouvel élan aux négociations bilatérales et n'a pas su tirer parti du meilleur climat politique instauré grâce aux progrès accomplis dans les négociations bilatérales pour relancer les efforts multilatéraux. Au contraire, on a fait obstacle à la session sous prétexte d'éviter toutes incidences négatives éventuelles sur les négociations bilatérales.

M. Badawi (Egypte)

Nous avons senti également au cours de cette session que d'autres délégations étaient pessimistes, se satisfaisant de ce que l'on appelle le plus petit dénominateur commun. Elles voulaient essentiellement protéger les acquis et défendre strictement leurs positions et leurs intérêts nationaux au lieu de tabler sur ces acquis, ces intérêts et ces positions dans un esprit positif pour aboutir à un consensus qui reflète la situation internationale actuelle.

Ainsi, l'initiative sérieuse était absente, comme l'était également l'esprit de négociation innovateur, facteur essentiel du succès de toute action internationale, succès qui avait permis l'accord sur la Déclaration finale de la première session extraordinaire, celui de la Conférence de Stockholm pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Accord américano-soviétique sur l'élimination des missiles à courte et à moyenne portée.

Il existait donc une grande divergence de vues sur certains sujets comme la non-utilisation de l'espace à des fins militaires et les initiatives régionales de désarmement, telles que la création de zones dénucléarisées ou de zones de paix et le désarmement nucléaire ainsi que la relation désarmement/développement. Ces divergences reflétaient sans aucun doute des différences fondamentales entre les positions des Etats, différences que l'on ne peut prendre à la légère ou sous-estimer. Cependant, nous devons être honnêtes avec nous-mêmes. Le monde est déjà venu à bout de difficultés aussi complexes, que ce soit au niveau bilatéral ou multilatéral.

L'échec de cette session ne tient pas au fait que l'idée de tenir ainsi des sessions spéciales consacrées au désarmement était mauvaise. L'une de ces sessions a été couronnée de succès. La vérité, c'est que les chances de succès étaient inexistantes. Pourquoi? Parce que la position de ces délégations qui ont considéré que son succès affecterait et nuirait à ce qu'elles considèrent comme leurs plus hauts intérêts. Si l'on ajoute à cela l'absence de participation active et novatrice d'un grand nombre de délégations, il n'y a pas lieu de s'étonner.

La session extraordinaire a montré qu'il existait une vive opposition à une philosophie globale des efforts en matière de désarmement auxquels participeraient tous les pays du monde. Il existe également une opposition similaire à un examen global des questions relatives au désarmement sous toutes ses formes, c'est-à-dire à des négociations sur tous les types d'armes.

M. Badawi (Egypte)

C'est là motif à inquiétude et à étonnement à la fois. En effet, comment peut-on dire qu'un affrontement armé dans une région du monde n'aurait pas de répercussions dans d'autres régions alors que les forces armées des deux principaux blocs sont déployées sur les mers et les océans, quand toutes les études scientifiques affirment que l'utilisation des armes nucléaires ou de destruction massive aurait des effets dévastateurs sur l'environnement et les ressources de la planète? Comment prétendre que les conflits régionaux sont par nature limités et n'auraient aucun effet sur le reste du monde? Peut-on penser que les couloirs maritimes, confluent des cinq continents, resteraient sûrs si un conflit armé éclatait au Moyen-Orient? Peut-on penser que la sécurité de la Méditerranée et de l'Europe serait toujours garantie, qu'elle resterait stable et serait préservée de ce conflit? Peut-on penser que les marchés et le commerce internationaux resteraient stables et prospères si une guerre mondiale ou même des conflits régionaux venaient à éclater alors que nous savons tous que les matières premières sont extraites dans un continent, manufacturées dans un deuxième et vendues dans d'autres encore? Est-ce qu'une personne sensée peut accepter les affirmations des uns, notamment des Etats nucléaires et de leurs alliés, selon lesquelles il faut négocier sur certaines catégories d'armes seulement, alors qu'ils affirment au cours des négociations entre les deux blocs qu'il existe une relation fondamentale essentielle entre les divers types d'armes et leurs moyens de lancement?

Bien qu'un nombre restreint de délégations portent la responsabilité la plus lourde en ce qui concerne les résultats auxquels nous avons abouti, la responsabilité de l'échec de la session extraordinaire nous incombe à tous. Je voudrais affirmer franchement, comme je l'ai dit au début de mon allocution, que je considère que les positions et les pratiques que l'on a constatées lors de la troisième session extraordinaire étaient fort graves. Elles étaient en contradiction évidente avec la Charte des Nations Unies, laquelle est fondée sur une philosophie claire, à savoir que nous partageons un présent commun, un avenir commun et que nous devons nécessairement travailler en commun pour préserver la paix et la sécurité internationales.

Lorsque nous avons examiné les travaux et les résultats de la session extraordinaire pour tirer les leçons de notre expérience, nous n'y avons pas trouvé de défauts structurels ou organisationnels fondamentaux. L'expérience prouve que

M. Badawi (Egypte)

l'idée et l'objet de la tenue de telles conférences sont valables, donc toute tentative visant à corriger nos erreurs du point de vue de la procédure ou de l'organisation ne serait pas d'une grande utilité. Il n'y a pas d'autre moyen, pour nous, que de respecter strictement et complètement la Charte des Nations Unies dont l'Article premier stipule que nos buts sont notamment de :

"Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix",

et que l'Organisation est

"un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes."

L'Article II dispose :

"L'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses membres."

Ce sont là des principes et des buts auxquels l'Egypte est attachée et qu'elle respecte en toute honnêteté.

Le premier véritable test quant aux intentions de la communauté internationale et à sa capacité d'agir de concert dans le domaine du désarmement résidera dans son aptitude à faire face aux problèmes urgents du désarmement qui se poseront dans l'étape suivante. Je m'explique. L'on s'attend à ce qu'à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale soit adoptée une résolution donnant le coup d'envoi du processus de préparation à la quatrième Conférence des parties signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. C'est là une étape décisive dans l'application de ce traité. On verra à cette occasion si les parties au Traité peuvent prouver au monde entier qu'elles agissent de façon sérieuse, concrète et efficace, que les buts du Traité sont valables et ont gardé leur actualité et que celui-ci est capable de répondre aux dangers du présent et aux défis de l'avenir.

L'Egypte a appuyé les objectifs du Traité dès le premier jour où celui-ci a été ouvert à la signature, malgré ses réserves sur la validité de la philosophie de la non-prolifération comme instrument de désarmement. Cependant, nous avons appuyé le Traité parce que convaincus que l'on ne pourra jamais surestimer les dangers des armes nucléaires et que ces dangers méritaient d'être traités de façon particulière par la communauté internationale, procédé qui ne peut être imité et appliqué à d'autres types d'armes. Nous l'avons également appuyé malgré les avertissements de

M. Badawi (Egypte)

ceux qui considéraient que le Traité légitimerait un fait accompli, à savoir qu'il y a d'un côté les Etats dotés de l'arme nucléaire et de l'autre, les Etats qui ont abandonné l'idée d'acquérir des armes nucléaires, parce que nous sommes convaincus, premièrement, que la raison l'emportera en fin de compte même si cela doit prendre beaucoup de temps et, deuxièmement, que le monde entier oeuvrera pour prendre des mesures de désarmement nucléaire.

M. Badawi (Egypte)

Bien que nous approuvions le fait que l'on prépare déjà cette quatrième conférence, nous nous devons de dire qu'il ne suffit pas, pour que cette conférence soit couronnée de succès, qu'elle soit bien préparée en prenant des mesures appropriées sur le plan de la procédure et de l'organisation. Elle ne sera pas couronnée de succès parce que les parties au Traité se réunissent pour tenter de mettre au point un projet de déclaration finale reflétant l'adhésion de tous quant à l'interprétation juridique des articles du Traité et leur désir de voir les objectifs du Traité réalisés dans un avenir lointain. Elle ne le sera que si elle est préparée correctement en prenant des mesures positives et concrètes qui reflètent l'attachement à l'esprit du Traité et la détermination de toutes les parties à l'appliquer dans un avenir proche.

Parmi les éléments essentiels qui décideront de l'avenir, du succès et de la validité du Traité sur la non-prolifération, nous pouvons citer les suivants :

Premièrement, les Etats nucléaires parties au Traité doivent rapidement, et avant la tenue de la quatrième conférence, prendre des mesures en faveur du désarmement, notamment en matière d'armes nucléaires stratégiques, et d'une interdiction complète des essais nucléaires, affirmant ainsi leur engagement à l'égard des objectifs du Traité et encourageant les Etats non parties à y adhérer. En effet, il est inadmissible que 20 ans environ après l'entrée en vigueur du Traité ces objectifs ne soient toujours pas atteints.

Deuxièmement, il est indispensable d'examiner attentivement les différents articles du Traité sur la non-prolifération pour remédier aux carences et éliminer les contradictions apparues au fil des ans. La contradiction la plus évidente semble être le manque de garanties de sécurité concrète et efficace pour les Etats non dotés d'armes nucléaires, garanties qui les protégeraient contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires. L'Egypte tient à souligner que les pratiques qui ont conduit à mettre sur un pied d'égalité les parties au Traité, membres d'alliances militaires protégées par le parapluie nucléaire d'un côté, et les autres Etats nucléaires de l'autre, empêchent l'adoption de mesures pratiques pour garantir la sécurité de ce dernier groupe de pays.

Troisièmement, les parties au Traité doivent se consulter sur les deux volets du Traité : le désarmement et la coopération pour une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire; l'objectif étant de parvenir à une meilleure synthèse

M. Badawi (Egypte)

de ces deux éléments qui soit capable de faire aboutir les objectifs de ce traité, tout en le rendant plus attrayant aux yeux des Etats qui ont définitivement abandonné l'option nucléaire mais qui ne sont pas encore parties au Traité. A cette fin, il conviendrait peut-être que les Etats non parties participent à ces consultations à un moment approprié.

Quatrièmement, les parties au Traité, notamment les Etats dépositaires, doivent étudier les moyens de se concerter avec les Etats dont on suppose qu'ils ont des programmes nucléaires non déclarés, afin de les inciter à adhérer au Traité ou à se soumettre au système de garanties et d'inspection internationale de leurs installations nucléaires de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). En effet, si les parties au Traité continuent de ne tenir aucun compte de la gravité de la situation de ces pays, la crédibilité du système de non-prolifération ainsi que le sérieux de ces parties à faire face aux véritables dangers nucléaires seront mis en doute.

Cinquièmement, nous devons tous, que nous soyons ou non parties au Traité, saisir l'occasion offerte par le processus de préparation de la quatrième conférence des parties chargées de l'examen du Traité, qui est la dernière conférence d'examen avant le renouvellement du Traité en 1995, pour donner un nouvel élan aux efforts internationaux visant à mettre fin à la course aux armements et à réaliser le désarmement dans un avenir proche.

L'Egypte invite les deux groupes, tout à fait extrêmes dans leur position, qui exagèrent soit les avantages soit les méfaits du Traité à mettre fin à cette pratique et à s'associer à nos efforts pratiques et constructifs pour préserver le monde des dangers des armes nucléaires et réaliser le désarmement nucléaire.

Dans nos efforts constants pour préserver la paix et la sécurité internationales et dans nos aspirations à parvenir à des mesures mondiales de désarmement, notamment dans le domaine nucléaire, qui est une étape importante pour réaliser le désarmement, nous nous devons aussi d'adopter des mesures pour empêcher l'exacerbation de la course aux armements dans les diverses régions, notamment au Moyen-Orient qui est la région la plus dangereuse, ayant connu des guerres sanglantes au cours des 40 dernières années, qui ont provoqué des pertes humaines et matérielles considérables.

M. Badawi (Egypte)

Je tiens à souligner que l'Egypte est un pays épris de paix, qui oeuvre inlassablement depuis toujours à l'instauration d'un climat de sécurité, de stabilité et d'une paix juste dans la région afin que les peuples de la région, y compris le peuple héroïque palestinien, puissent vivre dans la liberté, la dignité, la paix et la sécurité. A cet égard, afin de réduire les tensions dans la région et de la préserver des dangers nucléaires, l'Egypte fait sienne la résolution de l'Assemblée générale adoptée à l'unanimité en 1974, demandant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Cette initiative doit non pas rester un discours politique mais se traduire dans les faits. A ce sujet, je tiens à attirer l'attention sur le danger que représentent les récents événements survenus dans la région et qui menacent d'entraîner une nouvelle course aux armements sous toutes ses formes - nucléaire, technologique et classique - car on ne peut concevoir les aspects de cette course séparément. En effet, la sécurité est indivisible. L'Egypte entend préserver la sécurité de son peuple et sa souveraineté.

Je tiens ici à répéter ce qu'a dit le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères égyptien à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement du 13 juin 1988 :

"Je tiens à vous dire en toute franchise que l'Egypte ne tolérera pas une course aux armes nucléaires au Moyen-Orient qui permettra à un Etat d'être supérieur à un autre, ce qui menacerait la sécurité dans la région et dans le monde entier. La technique nucléaire n'est pas le monopole de quelques-uns, elle est accessible à tous. L'Egypte ne restera pas oisive, et elle prendra toutes les mesures qui s'imposent pour assurer sa sécurité et la sécurité de la région, une fois qu'elle aura été convaincue de l'introduction d'armes nucléaires dans le Moyen-Orient.

Du haut de cette tribune internationale, je tiens à lancer un appel à Israël pour qu'il adhère au Traité sur la non-prolifération et pour qu'il place toutes ses installations nucléaires sous le système de contrôle et de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique, afin que les peuples de la région puissent être certains que leurs programmes nucléaires ne sont pas orientés à des fins militaires." (A/S-15/PV.19, p. 27 et 28/30)

Si nous devons empêcher la course aux armements de s'étendre horizontalement à de nouvelles régions, il nous faut empêcher qu'elle ne s'étende verticalement vers de nouveaux horizons, ce qui aggraverait le problème et le rendrait plus complexe.

M. Badawi (Egypte)

A ce sujet, l'Egypte présente chaque année à la Première Commission, en coopération totale avec Sri Lanka, un projet de résolution visant à limiter l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique exclusivement à des fins pacifiques et à empêcher une course aux armements dans cet espace vital, qui fait partie du patrimoine de l'humanité.

Je tiens à dire, à cette occasion, que l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique inquiète vivement l'Egypte. En effet, les résultats des négociations bilatérales entre les deux superpuissances dans ce domaine ne sont pas encourageants. Les tentatives de la Conférence du désarmement à Genève n'ont pas encore été suivies d'effet. La communauté internationale est encore loin du but, qui est d'aboutir à la conclusion d'une convention internationale interdisant l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique. De plus, nous voyons que de nouveaux membres adhèrent au "Club de l'espace" - si je puis me permettre d'employer cette expression - alors qu'il n'existe pas de règle internationale appropriée garantissant que l'espace extra-atmosphérique ne sera pas utilisé aux fins d'activités portant atteinte à la sécurité des autres Etats et de la communauté internationale.

L'Egypte continuera de coopérer pleinement avec la délégation de Sri Lanka en vue de présenter à la Première Commission un projet de résolution reflétant cette position inchangée et la position du Mouvement des pays non alignés. Nous espérons que l'attitude des autres délégations permettra à ce projet de bénéficier d'un appui plus marqué pour que l'on évite ensemble d'ouvrir la voie à un nouveau domaine de la course aux armements.

Je ne pourrai terminer sans évoquer les dangers croissants auxquels le continent africain doit faire face. En effet, certaines sociétés internationales ont essayé de se débarrasser de déchets nucléaires dangereux sur ce continent, bien que ces déchets ne proviennent ni de pays africains ni d'industries ou d'activités concernant l'Afrique. Ceux qui ont commis ce crime pensaient que de tels actes, interdits dans d'autres régions du monde, étaient licites en Afrique et que la vie des hommes avaient moins de valeur en Afrique que dans les pays développés. Peut-on accepter de tels agissements ou une telle vision dans un monde qui se prétend évolué et civilisé?

L'Organisation de l'unité africaine a démontré qu'elle entendait veiller sur la sécurité et la santé des populations africaines en adoptant une résolution qui condamne ces agissements et appelle la communauté internationale à oeuvrer pour

M. Badawi (Egypte)

qu'ils ne se répètent pas et à jeter les bases juridiques nécessaires pour que la gestion des déchets dangereux ne puisse mettre en danger la vie des hommes et leur santé.

L'Egypte accueille favorablement l'initiative africaine qui appelle à l'examen de cette question à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Elle soutient les efforts internationaux visant à mettre en place un régime international de gestion et de transport des déchets dangereux. L'Egypte estime que la Déclaration du Caire qui préconise la gestion des déchets dangereux selon des méthodes écologiquement rationnelles est un pas positif dans cette voie. Elle accueille favorablement aussi la résolution de l'Agence internationale de l'énergie atomique à ce sujet et appelle tous les Etats et tous les gouvernements du monde à accorder la priorité à cette question afin qu'un régime international cohérent de gestion des déchets dangereux puisse être mis en place.

M. TAVERAS-GUZMAN (République dominicaine) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom du Gouvernement, du peuple et de la délégation de la République dominicaine, de vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission.

Bien que la République dominicaine soit un petit pays en développement, pacifique et épris de paix, qui ne prétend ni ne souhaite jouer un rôle important dans la course aux armements, elle est cependant un ardent défenseur de la paix et de la sécurité internationales et un partisan convaincu de l'interdiction tant de l'emploi et de l'abus que du commerce et de la fabrication d'armes biologiques et chimiques.

De la même manière, nous condamnons juridiquement et moralement les marchands de la mort et le commerce des armes, qui ne visent que le progrès en soi par le biais de l'extermination des peuples.

Il incombe aux pays industrialisés, dont les dépenses d'armement représentent 80 % des sommes consacrées à ce domaine dans le monde, et en particulier aux deux superpuissances d'aboutir, en premier lieu, à des accords de limitation et de réduction progressive des armes nucléaires et classiques hautement perfectionnées.

Pour cette raison, notre gouvernement se réjouit de tout progrès résultant des accords de réduction d'armes nucléaires récemment conclus par les deux superpuissances.

M. Taveras-Guzman (Rép. dominicaine)

Cependant, nous estimons que l'Organisation des Nations Unies, symbole universel du multilatéralisme, doit jouer un rôle primordial dans le maintien de la sécurité internationale par le désarmement.

Pour notre délégation, qui représente un pays en développement, il est regrettable et inadmissible d'entendre encore des voix ignorantes, irresponsables ou, pire, intéressées dire que le désarmement et le développement ne sont pas liés entre eux.

A titre d'exemple, il suffit de comparer la somme consacrée chaque année aux dépenses d'armement - plus de 900 milliards de dollars - à celle consacrée à l'aide au développement sous toutes ses formes - 20 fois moins.

Notre délégation est fermement convaincue que les exercices intellectuels auxquels nous nous livrons au niveau multilatéral, comme à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement tenue récemment, qui n'a malheureusement pas abouti aux résultats escomptés, montrent que les pays de la planète peuvent se réunir pacifiquement pour analyser et examiner toutes les questions liées à la paix mondiale. Je suis persuadé que si nous redoublons d'efforts, si nous jouons la carte de la transparence et si nous manifestons la volonté politique nécessaire, nous pourrions atteindre nos objectifs.

M. Taveras-Guzman (Rép. dominicaine)

Notre délégation, représentant un pays signataire du Traité de Tlatelolco, demande instamment aux autres Etats Membres de suivre l'exemple des pays d'Amérique latine en créant des zones exemptes d'armes nucléaires. De même, nous appuyons tous les efforts visant la création d'une zone de paix et de coopération dans l'Atlantique Sud.

Ni les armes nucléaires ni les armes classiques très perfectionnées n'apportent la sécurité au monde dans son ensemble. La théorie de l'équilibre de la terreur, de la supériorité d'une nation sur une autre comme source de sécurité, est fallacieuse. Ces armes extrêmement destructrices font peur mais n'apportent pas la sécurité, car la peur n'est pas la sécurité. La sécurité est synonyme de paix, et il n'y aura jamais de paix sans développement.

M. ZAPOTOCKY (Tchécoslovaquie) (interprétation du russe) : Le débat auquel se livre notre commission sur les questions de désarmement permet à la communauté internationale de renforcer et de développer la tendance positive qui commence à prendre forme dans ce domaine essentiel des relations internationales. Il importe donc tout particulièrement que nous mettions à profit tout le potentiel fécond que recèle l'application systématique du principe du multilatéralisme et que nous renforçons le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement.

Nos travaux devraient aboutir à l'adoption de conclusions coordonnées qui reflètent la volonté politique de résoudre les questions de désarmement grâce à des efforts conjugués sur la base de l'équilibre des intérêts. Ce faisant, nous devrions nous inspirer de plus en plus de la nouvelle pensée politique qui nous permet de mener des négociations efficaces et de parvenir à des accords mutuellement acceptables et utiles pour tous.

Nous abordons nos travaux peu après la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. L'expérience de cette session doit nous permettre de coordonner nos efforts avec plus de précision en vue d'aboutir à une solution sérieuse et productive des questions de désarmement. En même temps, cette expérience a mis en relief les principaux obstacles. Même si cette session n'a pas abouti à un document de clôture concerté, elle a constitué un forum important où des approches constructives et des propositions portant sur tous les aspects des problèmes du désarmement ont émergé. Dans nos travaux d'aujourd'hui, il conviendrait d'utiliser de manière rationnelle les idées précieuses qui y ont été avancées.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

Il est encourageant de noter qu'au cours du débat général, une attitude sérieuse et une manière concrète d'aborder les problèmes se sont clairement manifestées. Nous avons entendu formuler des propositions concrètes et avons vu s'accroître la franchise dans l'intérêt d'un consensus. J'en veux pour preuve notamment l'intervention importante et stimulante du Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, Vladimir Petrovsky, et celle des représentants d'un certain nombre d'autres pays. Une manière réaliste et efficace d'aborder les questions du désarmement se manifeste dans le dialogue en cours entre l'Union soviétique et les Etats-Unis et surtout - cela va de soi - dans son résultat le plus important : le Traité sur l'élimination des missiles nucléaires à plus courte et moyenne portée (Traité FNI) qui a été ratifié lors de la rencontre des dirigeants des deux pays cette année à Moscou. Sa signification réside à nos yeux dans le fait que pour la première fois dans l'histoire de la civilisation, l'idée du désarmement a pris forme.

En tant que l'un des huit Etats qui ont participé à l'élaboration de ce traité et aux moyens d'assurer sa vérification, nous sentons très nettement son effet salutaire sur le raffermissement de la sécurité et de la stabilité générales. La signature du Traité a constitué un tournant ouvrant la voie à de nouvelles mesures de principes relatives au désarmement nucléaire. A notre avis, la possibilité de conclure un traité réduisant de 50 % les armes stratégiques offensives ne sera pas compromise par les retards pris dans les négociations.

La discussion à la session actuelle de l'Assemblée générale montre à l'évidence le vaste et solide soutien sur lequel on peut compter pour l'adoption de ce traité. A ce propos, nous partageons entièrement l'idée qu'il est indispensable de respecter rigoureusement, au cours de la période minimum convenue, le traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques de 1972 (ABM). Il serait ainsi possible de faire en sorte que la réduction des arsenaux militaires s'effectue dans des conditions de stabilité et de sécurité égale, ce qui est le préalable naturel et indispensable de toute mesure de désarmement.

A l'étape actuelle extrêmement importante et en même temps riche en promesses, c'est avec davantage de fermeté et de pragmatisme que doit se manifester le rôle central et la responsabilité primordiale des Nations Unies en matière de désarmement. Aujourd'hui, on ne peut pas renoncer aux priorités fixées par la communauté internationale tout entière. En fait, il est indispensable d'accroître

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

les efforts pour les appliquer. Il faut au premier chef internationaliser la solution aux problèmes du désarmement nucléaire dans leur ensemble, car il s'agit là réellement d'une affaire qui intéresse l'humanité.

Cette demande et l'esprit de notre époque trouvent leur écho dans les plans d'ensemble prévoyant l'élimination progressive des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive, et en particulier dans les plans présentés le 15 janvier 1986 par le dirigeant soviétique, Mikhaïl Gorbatchev. Il en va de même pour les propositions qui ont été présentées à la troisième session extraordinaire par le Premier Ministre de l'Inde, Rajiv Gandhi. Ces propositions permettraient une fois pour toutes de libérer le monde de la crainte d'une annihilation totale et d'aborder le troisième millénaire dans des conditions entièrement nouvelles, lorsque tout contribuera à l'épanouissement pacifique de la civilisation.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

Ainsi ces propositions répondent aux intérêts et aux exigences propres à l'humanité tout entière. Voilà pourquoi nous ne saurions considérer satisfaisante une situation qui fait qu'une question de principe, une question urgente, comme la cessation de la course aux armes nucléaires et le désarmement nucléaire ne soit discutée depuis des années que dans les séances plénières officielles de la Conférence du désarmement de Genève. En effet, la tâche de la Conférence consiste à élaborer des accords concrets raffermissant le système juridique international dans lequel doit s'inscrire comme composante indispensable tout l'ensemble d'obligations des traités sur l'inadmissibilité d'une guerre nucléaire et l'élimination de la menace nucléaire.

Nous restons absolument convaincus que le premier accord dans cette voie devrait être l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, c'est-à-dire une mesure qui, ne menaçant la sécurité d'aucun Etat, contredirait la logique de la course aux armes nucléaires dont les résultats négatifs sont des moyens de plus en plus funestes de destruction massive.

La direction essentielle à notre avis, devrait être un travail très actif de préparation d'un traité multilatéral approprié à la Conférence du désarmement. Voilà pourquoi à la session actuelle de la Conférence et tenant compte de la position de tous les groupes d'Etats, la Tchécoslovaquie a présenté un projet de mandat à caractère de compromis pour un Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, qu'il conviendrait de constituer sans plus tarder. Nous proposons que ce comité en tant que première étape de l'élaboration d'un traité d'interdiction des essais nucléaires s'occupe quant au fond des questions concrètes et concomitantes du traité y compris sa structure, sa portée, de même que la vérification et le respect. Nous souhaitons que cette approche réaliste et conciliante, dépourvue de tout préjugé quant à la position de tout Etat sur les questions que j'ai mentionnées reçoive cette année le soutien unanime de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous attachons une grande importance aux négociations bilatérales qui se déroulent actuellement entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la limitation des essais nucléaires et comme but final, leur cessation totale. Les expériences communes de vérification effectuée au cours de l'année dans les deux pays, sont le résultat positif de la nouvelle atmosphère de transparence, de franchise et de coopération. Nous espérons que dans un proche avenir il y aura ratification du

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

Traité bilatéral sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires, et du Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques. Tel serait le premier pas concret qui pourrait être suivi d'autres mesures.

L'initiative de convoquer une conférence des Etats parties au Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires présentée par le Mexique et certains pays non alignés, constitue à nos yeux la manifestation d'une volonté politique pour accélérer la solution de ce problème. Nous sommes convaincus que comme pour la question de l'interdiction des essais nucléaires, les autres tâches du désarmement nucléaire exigeront à une certaine étape la participation de toutes les puissances nucléaires. Si elles pouvaient se prononcer dès aujourd'hui dans un sens positif, cela contribuerait beaucoup à accélérer une évolution favorable.

Parmi les objectifs les plus importants des efforts de limitation des armements et de garantie de la sécurité générale, nous voyons également le renforcement du régime du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, conclu il y a déjà 20 ans. Nous sommes convaincus qu'à l'avenir, il n'y aura pas d'augmentation du nombre des membres du club nucléaire, mais plutôt qu'il sera supprimé à la suite de la disparition des armes nucléaires, comme l'a proposé l'Union soviétique. La quatrième conférence des parties chargées de l'examen du Traité qui aura lieu bientôt, devrait s'efforcer de rechercher un nouvel élan pour rendre ce traité universel et devrait en particulier exiger que toutes ses dispositions soient appliquées sans aucune équivoque et en totalité, y compris les dispositions qui obligent les parties au traité de tendre vers le désarmement nucléaire.

L'une des grandes priorités des négociations sur le désarmement consiste à empêcher la course aux armements de pénétrer dans l'espace extra-atmosphérique. L'écrasante majorité des membres de notre organisation et de toute la communauté internationale se prononcent en faveur de cette action. La thèse dangereuse qui s'efforce de prôner les avantages de la guerre des étoiles provoque une très vive inquiétude aux Nations Unies. La Conférence du désarmement de Genève devrait tout faire pour réduire la menace spatiale. De ce fait, nous encourageons la mise en train de négociations pratiques sur les questions qui, au cours de discussions préalables, avaient été définies comme se rapportant à cette affaire. Nous estimons qu'il faut inclure, à cet égard, la création d'un inspectorat spatial international, l'interdiction des armes antisatellites, la garantie de

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

l'inviolabilité des objets spatiaux. A la session actuelle de l'Assemblée générale, nous souhaiterions que l'unanimité se fasse quant à la nécessité absolue d'intensifier les négociations sur cette question.

La communauté internationale place au centre de son attention en tant qu'objectif particulièrement pressant, l'élaboration d'une convention multilatérale portant sur l'interdiction totale et la destruction des armes chimiques à la conférence du désarmement de Genève. L'actualité de cette tâche est d'autant plus grave que l'on voit s'accumuler les données relatives aux dangers exceptionnels de ces armes. Nous nous félicitons de ce qu'aux négociations de cette année, des résultats substantiels aient été acquis, qui nous rapprochent de la solution des questions en suspens et favorisent par là l'achèvement des travaux préparatoires à la convention.

Une contribution très importante aux travaux de la Conférence a été le mémorandum soviétique relatif à l'échange multilatéral de données sur les armes chimiques et la proposition visant à procéder à des inspections expérimentales des installations de produits chimiques aux niveaux national et international. La Tchécoslovaquie a déclaré à ce propos qu'elle ne possédait pas d'armes chimiques et qu'elle n'en fabriquait pas. Nous préparons actuellement d'autres mesures grâce auxquelles nous entendons coopérer de manière concrète à l'élucidation totale des questions relatives à la vérification. A notre avis, il convient de trouver une formule acceptable pour tous, qui permettrait d'inclure dans le système de vérification de la convention, la vérification des laboratoires aussi bien que la fabrication des produits chimiques supertoxiques qui plus tard, pourraient servir à des fins militaires.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

A notre sens, l'adoption de la convention sera facilitée par la position de la France présentée ici par le Président François Mitterrand, lors du débat général à l'Assemblée générale. Nous avons toujours été convaincus qu'il fallait rechercher la sécurité par des mesures de caractère politique et non par l'accumulation des armes. Nous ne doutons pas que dans le cadre de la convention sur les armes chimiques, nous parviendrons à l'unanimité sur la question relative à la garantie de la sécurité absolue de toutes les parties à toutes les étapes du désarmement chimique. Le début de la fabrication d'agents chimiques binaires entrave sérieusement la conclusion de la convention, et nous sommes préoccupés par la possibilité de voir se déployer ces agents en Europe. Désireux de contribuer réellement à l'interdiction complète des armes chimiques et en même temps de renforcer la stabilité de notre région, nous avons proposé, avec la RDA, au Gouvernement de la RFA, de créer une zone exempte de ces armes en Europe centrale. Dans les limites de cette zone, il serait possible d'effectuer un test d'ensemble du régime de vérification proposée dans la Convention globale. Cette proposition garde toute son actualité et nous estimons que son caractère constructif sera compris comme il doit l'être.

A cette occasion, nous aimerions faire une évaluation de la nature pratique des consultations tripartites entre les délégations de la RDA, de la Tchécoslovaquie et de la RFA à la Conférence du désarmement à Genève qui permettent de mieux comprendre les diverses questions liées à l'interdiction des armes chimiques. La proposition de convoquer une conférence des Etats parties au Protocole de Genève de 1925, dans le but de renforcer les obligations juridiques internationales afférentes à l'interdiction des armes chimiques, nous semble une idée constructive. Nous tenons également à souligner la nécessité de mener des négociations sérieuses dépourvues de toute idée d'affrontement sur la manière d'empêcher l'élaboration et la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive.

La République socialiste de Tchécoslovaquie apprécie les propositions concrètes soumises par l'Inde à la troisième session extraordinaire pour empêcher l'abus des techniques de pointe à des fins militaires. Nous y voyons en même temps un des moyens d'accroître le rôle de notre organisation en matière de désarmement.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

Les Etats Membres des Nations Unies doivent aujourd'hui, nous semble-t-il, faire tous les efforts possibles pour que les mécanismes internationaux en matière de désarmement soient pleinement efficaces, et en particulier, pour que l'organe principal des négociations, la Conférence du désarmement de Genève, accroisse sensiblement son efficacité. Les résultats des activités de cette conférence prennent aux yeux de la Tchécoslovaquie une importance primordiale, et la Tchécoslovaquie fait tout son possible pour que ces résultats deviennent tangibles et concrets. Nous estimons que la Conférence ne doit pas reprendre l'examen des questions de désarmement en général, tel que cela se passe aux Nations Unies. Au contraire, la Conférence devrait faire en sorte que la volonté de la communauté internationale exprimée dans les résolutions de l'Assemblée générale de notre organisation prenne de la manière la plus rapide et la plus complète la forme d'accords précis de désarmement. Il faut pour cela utiliser pleinement les instruments de négociation et les méthodes créées par la Conférence. Partant de la nécessité dictée par la pratique quotidienne, nous devons réfléchir à la façon de les perfectionner et mettre au point des méthodes qui permettront de répondre aux exigences du multilatéralisme, tout en accroissant l'efficacité des négociations. Guidée par ces critères, la réunion de Prague du Comité des Ministres des affaires étrangères des Etats parties au Pacte de Varsovie, a formulé précisément, il y a un an, des propositions concrètes relatives à l'accroissement du rôle de la Conférence du désarmement. En accord avec nos alliés, nous avons présenté et explicité ces propositions dans les interventions du Ministre des affaires étrangères de notre pays à Genève en février dernier.

Nous proposons d'intensifier le programme de travail de la Conférence, et il ne doit pas y avoir d'interruptions inutiles. Et ce, notamment lorsqu'il s'agit de questions qui ont déjà fait l'objet de négociations assez avancées. La Conférence devrait en fait travailler toute l'année. Le mécanisme des négociations de la Conférence pourrait être sensiblement renforcé grâce à la création de comités de travail sur toutes les questions prioritaires qui auraient pour mandat de mener des négociations concrètes. Lorsque les circonstances l'exigeraient, la Conférence pourrait se réunir au niveau des ministres des affaires étrangères, ce qui permettrait de surmonter les graves obstacles qui entravent le progrès et de donner une impulsion à la réalisation d'accords lorsque nous en sommes à la phase

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

décisive. Tous les Etats doivent avoir la possibilité de participer aux négociations. A cet égard, la pratique qui a cours actuellement à la Conférence doit être encore renforcée. Le but de ces mesures et d'autres mesures éventuelles est d'accroître la capacité et le dynamisme des négociations à la Conférence, conformément à l'esprit de notre temps. Ainsi, nous souhaiterions que la Conférence du désarmement fonctionne en qualité de mécanisme d'interaction internationale moderne et hautement efficace. Nous espérons qu'à l'avenir, elle fonctionnera en tant qu'organe permanent universel de négociations sur le désarmement. Les résultats limités du travail effectué cette année par la Conférence montrent une fois de plus que les mesures proposées pour accroître son efficacité s'imposent véritablement. En avançant ces idées, nous n'oublions pas, bien entendu, que la condition principale de tout progrès demeure la volonté politique des Etats, volonté qui déterminera aussi bien le contenu que la forme des négociations.

A un moment où les moyens de guerre créés par l'homme sont capables de détruire plusieurs fois la vie sur Terre, la sauvegarde de l'environnement est une tâche multiforme et complexe dont l'importance grandissante est sans égal. En mentionnant cette question ici même, nous n'entendons nullement empiéter sur le travail très sérieux d'autres organes des Nations Unies qui examinent quant au fond divers aspects de la menace à l'environnement qui sont liés à l'activité pacifique des hommes.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

Nous partageons les préoccupations exprimées avec beaucoup d'insistance au cours de la présente session de l'Assemblée générale face au problème du stockage et de l'élimination des déchets toxiques et radioactifs. Nul doute que ces questions appellent des décisions efficaces propres à assurer à tous les Etats du monde une sécurité écologique et à répondre aux intérêts du développement économique et social de chaque Etat. De ce point de vue, la Tchécoslovaquie présente de façon indépendante des propositions concrètes.

Force nous est également de rappeler la menace très concrète que la course aux armements fait peser sur l'environnement. Pour leur part, les Etats membres du Traité de Varsovie ont souligné cette menace dans le document du Comité consultatif politique, qui s'intitule "Conséquences de la course aux armements pour l'environnement et autres aspects de la sécurité écologique", adopté en juillet dernier à Varsovie. Dans ce document, nous soulignons que la guerre nucléaire constituerait inéluctablement une catastrophe écologique absolue.

Nous voudrions attirer l'attention sur le fait que l'environnement subirait des dégâts considérables, quel que soit le conflit armé. L'environnement subit l'influence négative de la fabrication, du stockage et du transport d'armes de divers types - nucléaires, chimiques et même classiques.

La nature pâtit aussi des retombées de l'utilisation excessive de ressources non renouvelables de matières premières et d'énergie à des fins militaires. L'extension de la course aux armements à l'espace menace aussi gravement l'environnement.

Il s'agit là de questions tout à fait urgentes et prenantes auxquelles il convient d'apporter une solution que seule une coopération internationale la plus large et la plus ouverte possible peut apporter.

Toute solution doit reposer sur l'interdépendance du monde contemporain et des processus en cours. Elle doit s'appuyer sur diverses approches afin d'atteindre l'objectif ultime : la survie de la civilisation.

Par ailleurs, il faut que l'Organisation se penche sur la question de la réduction des forces armées et des armes classiques en Europe. Nous souhaiterions que grâce à un soutien international et l'intensification du processus engagé dans l'Europe tout entière, les présents débats influent positivement sur l'issue

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

fructueuse de la réunion de Vienne, dans les semaines à venir, et permettent d'entamer des négociations de désarmement portant sur l'armement classique en Europe, et ce d'autant plus qu'une conception réaliste de leur réduction se fait peu à peu jour.

L'élaboration et la mise en oeuvre de ces mesures de réduction ne diminueraient pas seulement de manière sensible le risque d'un affrontement militaire sur notre continent, mais auraient également des retombées extrêmement positives sur le plan mondial. A notre avis, la proposition commune avancée en juillet dernier par les Etats parties au Traité de Varsovie pourrait servir de base à un accord sur cette conception. Cette proposition prévoit, au cours de trois étapes soigneusement élaborées, l'élimination réciproque des asymétries des différents types d'armements, puis la réduction sensible des forces armées pour les amener à un niveau où le potentiel militaire des deux parties acquerra un caractère exclusivement défensif.

De plus, nous sommes convaincus de la nécessité de réduire le plus possible le risque d'un affrontement armé le long de la ligne de contact entre les deux plus grandes alliances militaires.

La Tchécoslovaquie a proposé, de concert avec ses alliés, d'éliminer de la zone où passe la ligne de contact les armes offensives les plus dangereuses. C'est l'une des mesures les plus importantes relative à l'aspect politico-militaire de l'initiative de grande portée de la Tchécoslovaquie, qui vise à créer des zones de confiance, de coopération et des relations de bon voisinage le long de la ligne de contact entre les Etats parties au Traité de Varsovie et les Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), proposition avancée en février dernier par le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste tchèque, Milos Jakes.

La Tchécoslovaquie s'emploie activement à faire en sorte que les négociations de désarmement aient lieu dans un climat de confiance et de transparence, afin de veiller au strict respect des accords de réduction des armements et de désarmement et de soumettre à une vérification d'ensemble les obligations assumées. C'est vers cet objectif que tendent nos propositions concrètes.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

En tant qu'auteurs du projet de résolution prévoyant la création d'un mécanisme international de vérification du respect de l'Accord sur la réduction des tensions et des armements et de la situation militaire dans les régions de conflit, nous estimons que ces questions font précisément partie de celles à l'égard desquelles les Nations Unies se doivent de jouer un rôle actif. Notre délégation reviendra ultérieurement dans le détail sur ces points et sur plusieurs autres inscrits à l'ordre du jour au cours de l'une de ses prochaines interventions.

La séance est levée à 11 h 55.